

Exemplaire adhérent(e) AMAP



Contrat Légumes
Maraîcher :
Fabrice Thomas Ramadier

Du 08 mars au 06 septembre 2023

Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne

Siège social : 16 rue Papu – 35000 RENNES

site internet : www.i-amap-y.fr courriel : i-amap-y@hotmail.fr

Je soussigné.e, membre adhérent de l'Amap l'AMAP « l'AMAP'Y », à jour de ma cotisation annuelle, souscris un abonnement aux LÉGUMES pour la durée et le montant total indiqué ci-dessous. Cet abonnement me donnera droit à des légumes frais, cultivés sans herbicides ni pesticides, sous certification Bio, disponibles à mesure qu'ils mûrissent.

Notre maraîcher Fabrice THOMAS RAMADIER peut, dans la mesure de ses disponibilités, accueillir les adhérent.e-s pour visiter sa ferme.

Je reconnais l'existence d'aléas pouvant réduire la production. J'accepte d'assumer ces risques, sachant que je recevrai ma juste part de la production.

Coordonnées de l'adhérent :

Prénom – Nom :

Tél :

Mail :

Distributions :

Les distributions ont lieu tous les MERCREDI entre 18 h et 19 h, sous le préau de l'ancienne école rue Papu-

16 rue Papu (attention, l'accès est piétonnier). Les parts de production des personnes qui seraient absentes seront remises aux adhérents assurant la permanence de distribution, ou à d'autres adhérents présents, sauf consignes contraires de l'adhérent.

Abonnement du mercredi 08 mars au mercredi 06 septembre 2023 inclus, ce qui représente 25 distributions sur la période et 2 semaines d'absence du producteur (les 15 et 22 mars 2023).

Choix de la quantité

petit panier (12€)
▶ soit 300 € au total

grand panier (18€)
▶ soit 450 € au total

Pour les paiements en plusieurs fois, indiquez à l'arrière des chèques les dates d'encaissement souhaitées. En cas de souscription du contrat en cours d'année, le paiement s'effectue au prorata du nombre de distributions restantes.

Clause de départ :

L'engagement sur la durée est primordial au sein d'une AMAP. Tout départ pour choix personnel est assumé financièrement par l'adhérent, aucun remboursement ne sera effectué. Il peut toutefois trouver un nouvel adhérent pour le remplacer.

Fait à Rennes, le.....

Signature de l'adhérent(e)

Signature du producteur :

*Le Jardin de Marcelle et Mélanie
La Ville Archer
35590 La Chapelle-Thouarault
lejardindemarcelleetmelanie@gmail.com
07 61 10 23 80*

Libeller le(s) chèque(s) à l'ordre de Fabrice THOMAS-RAMADIER

Exemplaire pour le producteur



Contrat Légumes
Maraîcher :
Fabrice Thomas Ramadier

Du 08 mars au 06 septembre 2023

Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne

Siège social : 16 rue Papu – 35000 RENNES

site internet : www.i-amap-y.fr courriel : i-amap-y@hotmail.fr

Je soussigné.e, membre adhérent de l'Amap l'AMAP « l'AMAP'Y », à jour de ma cotisation annuelle, souscris un abonnement aux LÉGUMES pour la durée et le montant total indiqué ci-dessous. Cet abonnement me donnera droit à des légumes frais, cultivés sans herbicides ni pesticides, sous certification Bio, disponibles à mesure qu'ils mûrissent.

Notre maraîcher Fabrice THOMAS RAMADIER peut, dans la mesure de ses disponibilités, accueillir les adhérent-e-s pour visiter sa ferme.

Je reconnais l'existence d'aléas pouvant réduire la production. J'accepte d'assumer ces risques, sachant que je recevrai ma juste part de la production.

Coordonnées de l'adhérent :

Prénom – Nom :

Tél :

Mail :

Distributions :

Les distributions ont lieu tous les MERCREDI entre 18 h et 19 h, sous le préau de l'ancienne école rue Papu–

16 rue Papu (attention, l'accès est piétonnier). Les parts de production des personnes qui seraient absentes seront remises aux adhérents assurant la permanence de distribution, ou à d'autres adhérents présents, sauf consignes contraires de l'adhérent.

Abonnement du mercredi 08 mars au mercredi 06 septembre 2023 inclus, ce qui représente 25 distributions sur la période et 2 semaines d'absence du producteur (les 15 et 22 mars 2023).

Choix de la quantité

petit panier (12€)
▶ soit 300 € au total

grand panier (18€)
▶ soit 450 € au total

Pour les paiements en plusieurs fois, indiquez à l'arrière des chèques les dates d'encaissement souhaitées. En cas de souscription du contrat en cours d'année, le paiement s'effectue au prorata du nombre de distributions restantes.

Clause de départ :

L'engagement sur la durée est primordial au sein d'une AMAP. Tout départ pour choix personnel est assumé financièrement par l'adhérent, aucun remboursement ne sera effectué. Il peut toutefois trouver un nouvel adhérent pour le remplacer.

Fait à Rennes, le.....

Signature de l'adhérent(e)

Signature du producteur

*Le Jardin de Marcelle et Mélanie
La Ville Archer
35590 La Chapelle-Thouarault
lejardindemarcelleetmelanie@gmail.com
07 61 10 23 80*

Libeller le(s) chèque(s) à l'ordre de Fabrice THOMAS-RAMADIER